



Charte graphique
Mairie du Lion d'Angers

Notice d'utilisation

La charte graphique de l'identité visuelle de la Mairie du Lion d'Angers a pour ambition de vous accompagner dans la réalisation de vos documents à partir de règles de mise en page et de modèles qui sont les mêmes pour tous. Elle permet ainsi d'apporter une homogénéité graphique et de la cohérence à tous les documents.

Son utilisation doit suivre scrupuleusement les instructions de cette notice, la charte étant un outil qui renforce l'impact de vos documents et leur donne une image structurée, professionnelle et harmonieuse.

L'identité visuelle de la mairie du Lion d'Angers ne doit pas être modifiée. Chacun doit veiller à produire des documents conformes à la charte et donc participer à la construction et à la pérennité de l'image de la mairie du Lion d'Angers.

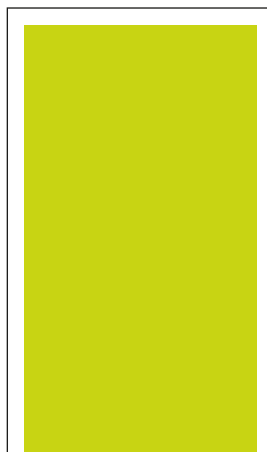
Pour toute question ou renseignement complémentaire :

CONTACT :
SERVICE COMMUNICATION
communication@lelionsdangers.fr

Sommaire :

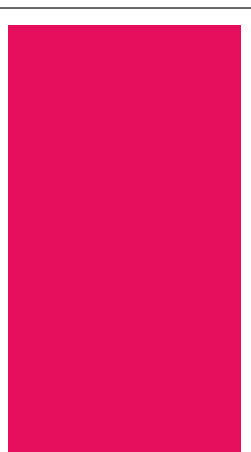
Les couleurs	2
Déclinaisons et interdictions.....	3
Apposition de l'identité visuelle.....	4
Utilisation de l'identité visuelle par des acteurs externes..	5

Les couleurs



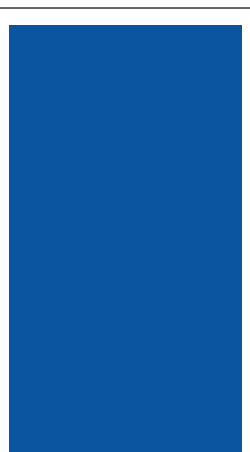
Vert

CMJN
C06 M0 J91 N17
RVB
R200 V212 B20
#C8D414



Rose

CMJN
C0 M84 J54 N10
RVB
R229 V15 B93
#E50F5D



Bleu

CMJN
C59 M30 J0 N37
RVB
R11 V95 B160
#0B55A0

Déclinaisons et interdictions

DÉCLINAISON DU LOGO



Logo de base



Version noir



Version blanc

INTERDICTIONS



Ne pas déformer
ou grossir le sigle



Ne pas déformer
l'identité



Ne pas modifier
les couleurs du sigle



Ne pas changer
la typographie



Ne pas modifier les couleurs
de la typographie



Ne pas déplacer le sigle

Apposition de l'identité visuelle

Afin de faciliter la perception de l'identité visuelle et de maximiser son impact visuel, il importe de lui assurer une clarté et une lisibilité optimales.

Pour ce faire, son utilisation sera adaptée selon le fond du support utilisé.



Ne pas appliquer l'identité sur des images trop denses



Utiliser un cartouche blanc afin d'isoler l'identité

Il est important de laisser suffisamment de blanc tournant autour du logo.



Ne pas appliquer l'identité sur des fonds trop denses ou trop foncés



Utiliser un cartouche blanc afin d'isoler l'identité



ou Utiliser la version blanche (en dernier recours)

Utilisation du logo par des acteurs externes

Toute demande d'utilisation de l'identité visuelle de la Mairie du Lion d'Angers devra être transmise pour traitement au service communication, qui s'assurera de :

- > l'usage réel
- > de la bonne apposition
- > de la qualité des fichiers à transmettre

IMPRESSION INTERNE ET EXTERNE :

Les fichiers fournis sont communiqués uniquement pour une utilisation interne (imprimante de bureaux).

Pour une utilisation externe (imprimerie), il est nécessaire de vous rapprocher du service communication qui dispose des fichiers adéquats.

AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION :

Les services souhaitant faire usage de l'identité visuelle sur tout autre support que ceux cités dans la présente notice d'utilisation doivent impérativement se rapprocher du service communication :

- > affiches
- > flyers
- > objets promotionnels
- > signalétique
- >